



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 127012

## Texte de la question

M. Bernard Depierre attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'évolution technologique qui encourage les salles de cinéma à s'équiper de matériel de projection numérique et plus spécifiquement, sur son impact pour les circuits de cinéma itinérant, acteurs indispensables à l'aménagement culturel du territoire. Les circuits de cinéma itinérant sont des modes d'exploitation cinématographique regroupant des "lieux de projection" situés en zone rurale et suburbaine, identifiés par un numéro d'autorisation du CNC et bénéficiant d'un régime dérogatoire vis-à-vis de la norme cinématographique. Plus précisément encore, l'objectif poursuivi par les circuits itinérants consiste notamment à défendre des valeurs communes de partage, de convivialité, d'animation et de pluralité des oeuvres et des publics. Aujourd'hui, les professionnels concernés font part de leurs inquiétudes concernant l'avenir de leur profession, dans la mesure où les circuits itinérants sont tenus de s'équiper dans les mêmes délais que les autres salles, un cahier des charges précisant les spécifications techniques ayant été rédigé par le CNC et l'ANCI avec le soutien de la CST, à destination des fabricants de matériels. À cet effet, une société spécialisée travaille à la mise au point d'un appareil, conçu pour répondre aux besoins de l'itinérance (solidité, maniabilité, légèreté, transport et résistance aux chocs thermiques) lequel, lorsqu'il sera au point, devra bénéficier d'une dérogation et obtenir du directeur du CNC l'homologation indispensable pour une mise sur le marché et pour obtenir des financements publics. Par ailleurs, les professionnels des circuits de cinéma itinérant s'interrogent sur la question du financement du matériel en question. Il le remercie par avance de bien vouloir lui indiquer les solutions qu'envisage le Gouvernement en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Depierre](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 127012

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2012, page 878

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)